

VILLE DE PONTARLIER

REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

**Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement –
Réglementation de la circulation et interdiction de stationnement rue
Commandant Valentin du 1^{er} octobre 2025 et jusqu'à la fin des travaux de
rénovation de l'ouvrage et au plus tard le 31 décembre 2026.**

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de la DVEP, qui suite à l'inspection du pont sur le ruisseau des Lavaux, rue du Commandant Valentin, souhaite réduire la voie de circulation et interdire le stationnement afin de canaliser la circulation au centre de la chaussée,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Réglementation de la circulation

**Du mercredi 1^{er} octobre 2025, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux de
rénovation de l'ouvrage et au plus tard le 31 décembre 2026, la chaussée
sera réduite :**

- rue Commandant Valentin : côté impair, sur la voie de circulation et ce, face
au n° 32.

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

**Du mercredi 1^{er} octobre 2025, 7 h 30 et jusqu'à la fin des travaux de
rénovation de l'ouvrage et au plus tard le 31 décembre 2026, le
stationnement sera interdit :**

- rue Commandant Valentin : sur la place située devant le n° 32.

ARTICLE 3 -

Les panneaux d'interdiction et de signalisation qui découlent du présent arrêté
seront mis en place par la DVEP.

.../...

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 29 septembre 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Conseiller municipal délégué
à la Citoyenneté,

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DVEP
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT